

Stop aux lois pro-pédophiles ! Signez la pétition . MERCI

Pédopornographie .Viols. Incestes

Publié par: Walda Colette Dubuisson

Publié le : 01-01-2014

Notre partenaire "AIVI" lance une pétition pour changer la loi sur le consentement de l'enfant à un acte sexuel avec un adulte. L'affaire Angelina en Italie est le symbole de lois pro-pédophiles inhumaines qu'il faut changer. Signez et partagez largement. Il nous faut 50 000 signatures !

[Pour signer et partager cette pétition : cliquez ICI](#)

Pourquoi c'est important

AIVI soutient Angelina* et tous les enfants victimes de violences sexuelles en Italie et en France pour que leur innocence soit légalement reconnue et que plus jamais on leur demande si ils ont été ou non consentants à un acte sexuel avec un adulte. Nous vous appelons à agir en signant cette pétition pour en finir avec les lois pro-pédophiles italiennes et françaises. Nous demandons à nos gouvernants de changer nos lois en inscrivant noir sur blanc « qu'un enfant ne peut pas consentir à un acte sexuel avec un adulte ».

En Italie, des policiers ont surpris en flagrant délit un homme de 60 ans au lit avec Angelina*, une fillette de 11 ans. Ils étaient nus tous les deux. L'enfant, issue d'un milieu défavorisé, avait été confiée par ses parents à ce travailleur social sexagénaire pour l'aider à l'école. Le violeur présumé, a été condamné à 5 ans de prison. Mais la Cour Suprême a annulé cette décision au motif que l'homme et la fillette « étaient amoureux l'un de l'autre ». Selon le verdict : l'enfant étant consentante, ce n'était pas un viol. L'homme a été libéré car "il n'est pas dangereux pour la société". Il sera rejugé.

L'auteur avait demandé à Angéline de garder le secret sur leur relation. Elle a obéi et n'a rien dit. De là à penser qu'elle était amoureuse, la Cour Suprême a fait un raccourci.

En Italie comme en France, pour que la justice condamne les relations sexuelles avec un mineur, il faut prouver que ce dernier n'était pas consentant. C'est pourquoi les agresseurs disent souvent que l'enfant est d'accord voire qu'il a même provoqué la relation sexuelle.

Cette loi inhumaine, a été pensée pour les adultes qui savent se défendre, pas pour les enfants qui ne connaissent rien à la sexualité, qui ne font pas la différence entre le bien et le mal, l'amour désintéressé et le sexe, qui ne connaissent pas leurs droits, qui sont manipulables et sous emprise de l'adulte. L'enfant est une proie facile que la loi doit protéger et non exposer et culpabiliser.

Signez pour Angéline car cette décision de justice ouvre une fenêtre très dangereuse pour tous les enfants victimes.

*le prénom a été modifié